

**PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 13 février 2009 à 20 heures**

Date de Convocation	: 5 février 2009	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d'Affichage	: 5 février 2009	Nombre de présents :	12
		Nombre de votants :	15

L'an deux mil neuf, le vendredi 13 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaients présents :

MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, Mmes Suzanne GERON, Françoise ARMANI, MM. Christophe GOSSEAU, Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme Anne PERDU par M. Jean FLAMANT
M. Bernard CORDELETTE par M. Yann MARTIN
M. Didier LEMÉE par M. Christophe GOSSEAU

Il est procédé à l'élection de la secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Madame Suzanne GERON, à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 novembre 2008.
- 2) Modifications des statuts de la CCVA.
- 3) Dérogation de conservation des registres d'Etat Civil.
- 4) Ratios d'avancement de grade personnel communal.
- 5) Coupes de bois - Affouage.
- 6) ONF : - Ventes de bois façonnés par soumission.
- Soutien du service de proximité.
- 7) Demandes de subvention DGE projets d'opération 2009.
- 8) Questions diverses.

**1/ APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
du 14 novembre 2008.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 novembre 2008.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2/ MODIFICATIONS des STATUTS de la C.C.V.A

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCVA doit modifier ses statuts concernant les documents d'urbanisme des communes non encore pourvues.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3/ DEROGATION de CONSERVATION des REGISTRES d'ETAT CIVIL

Suite à la visite d'inspection des archives communales effectuées le 16 mars 2007, les archives départementales demandent au Conseil Municipal de délibérer afin de conserver les registres d'état civil de plus de 100 ans, notamment des registres antérieurs à 1852.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4 / RATIOS d'AVANCEMENT de GRADE.

La loi n°2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale introduit la généralisation du ratio promus/promouvables en lieu et place des quotas d'avancement de grade, il convient au Conseil Municipal de délibérer pour fixer l'instauration des ratios.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5 / COUPES de BOIS. - Affouage

M. MARTIN demande si des sanctions seraient appliquées au cas où des personnes ne respecteraient pas le règlement. M. Flamant répond que si des preuves étaient apportées, le règlement serait appliqué.

L'article concernant la demande d'attestation de responsabilité civile sera ajouté au règlement.

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6/ ONF – Ventes de bois façonnés par soumission.

Il convient de délibérer afin de laisser le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait par soumission concernant les merisiers. L'estimation est évaluée à 3 600.00 € H.T pour 52 m3.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Soutien du service de proximité.

La FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes FORestières) nous adresse une demande de délibération concernant notre soutien au service public de qualité et de proximité. Comme le souligne M. FONTAINE, la FRANCE accumule un retard certain quant à l'exploitation des bois et forêts. Il faut faire confiance à des gens compétents.

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Monsieur le Maire demande s'il est possible de traiter les questions diverses avant les demandes de subvention DGE.

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ

7/ QUESTIONS DIVERSES.

FCTVA : Le dossier de demande de la récupération n'a pas été fait en début d'année 2008. La secrétaire fait le nécessaire pour essayer de récupérer cette recette.

D'autre part, un courrier de la Préfecture nous stipule que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie, des mesures spécifiques ont été mises en place afin de soutenir l'investissement des collectivités locales. Ce soutien passe notamment par un versement anticipé du Fonds de Compensation de la

TVA aux collectivités qui s'engageront par convention avec le Préfet à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 et à le traduire dans leur budget pour 2009 pour que la mesure d'accélération du versement de FCTVA se déclenche et devienne même pérenne.

SIDEN-SIAN: Le Comité Syndical a modifié les modalités de calcul de la cotisation en novembre 2007 et a décidé d'asseoir les cotisations sur la population de chacune des communes. Pour BARISIS la cotisation pour 2009 s'élève à 2 366.91 € soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2008.

Mme BAILLEUX a assisté à une réunion de la CCVA récemment et souhaite s'il serait possible de prendre des renseignements pour sortir du SIAN. Une opportunité sera à saisir pour le non collectif au niveau européen pour des demandes de subvention. La CCVA signale que 15% des logements neufs ne sont pas conformes aux normes.

M. FONTAINE signale qu'il faut rester prudent quant à la sortie d'un Syndicat. Il vaut peut-être mieux rester en mutualisation pour un collectif. Pas de solutions pour changer actuellement.

M. MARTIN s'étonne qu'un administré ait été convoqué en Mairie en présence du Maire et du 1^{er} Adjoint concernant l'écoulement de ses eaux usées. Cet administré a admis avoir des problèmes d'installation et s'est engagé à effectuer les travaux nécessaires.

Mme KOWALSKI précise que cette personne a surtout été étonnée et surprise surtout par le fait qu'elle soit la seule à être convoquée alors que d'autres personnes sont dans le même cas.

M. FLAMANT répond qu'il avait constaté que seul, cet administré, déversait ses eaux dans cette rue, et ce, à plusieurs reprises. Il se rendra de nouveau sur place pour constater si d'autres administrés, habitant dans la même rue, ont un problème d'évacuation.

Monsieur le Maire souligne à M. MARTIN et Mme KOWALSKI qu'ils auraient pu venir le rencontrer aussitôt qu'ils avaient été contactés par l'administré plutôt que d'attendre la réunion de conseil.

D'autre part, Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur le Préfet. Celui-ci a informé le Maire que la France avait plus de 15 ans de retard sur l'assainissement. Dès le 1^{er} janvier 2013, un diagnostic sur l'assainissement sera obligatoire lors de la vente de biens, ce qui pourra jouer sur les prix de ventes.

L'attention de chaque administré est requise quant à leur responsabilité.

CARRIERES de BERNAGOUSSE : Le service de déminage s'est déplacé et a fait remarquer qu'il n'y avait pas grand-chose à faire. Eventuellement interdire et clôturer la forêt ce qui est pratiquement infaisable.

M. MARTIN fait tout de même remarquer que le risque d'éboulement est officiellement référencé.

CABINET MEDICAL : L'ordre des Médecins refuse l'installation d'un médecin. M. LEMÉE se propose de rencontrer Messieurs DESALLANGRE et DAUDIGNY pour appuyer notre demande.

PANNEAUX : Mme KOWALSKI demande que la Commune se renseigne auprès de la DDE pour installer le panneau BARISIS à l'entrée puisqu'il y a obligation et ensuite le remplacer par BARISIS-AUX-BOIS.

M. MARTIN signale qu'une délibération doit être prise pour faire passer BARISIS en BARISIS-AUX-BOIS puis la faire remonter en Conseil d'Etat.

M. FLAMANT suggère que la commune se renseigne sur le prix d'un panneau BARISIS-AUX-BOIS.

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ

FOYER RURAL: Le Foyer Rural est « toujours en sommeil ». M. le Maire a rencontré un responsable des Foyers Ruraux de France. La logique serait que le Foyer Rural organise une assemblée générale pour la dissolution ou la reprise de celui-ci. Personne ne voulant s'engager, le Maire peut provoquer lui-même une

assemblée générale pour une reprise éventuelle par d'autres personnes ou une association.

MAISON de PROXIMITÉ : Mme ARMANI reprend contact avec les organismes intéressés à l'époque et de nouveaux comme le CICAS, CLIC, AMSAM, Aisne Habitat, Mission Locale, Centre Information Jeunesse, Gendarmerie, Confédération des Consommateurs... afin d'assurer des permanences.

Une information sera diffusée à tous les habitants dès que les permanences seront mises en place.

TOUCHE PAS A MA PICARDIE : La commission BALLADUR envisage un éclatement de la PICARDIE en la supprimant. L'Oise serait rattachée à l'Ile de France, la Somme au Nord-Pas-de-Calais, le sort de l'Aisne restant encore incertain. Une délibération est demandée pour la sauvegarde de la PICARDIE.

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ

M. GOSSEAU informe le Conseil que M. DANDOY exécute lui-même le trottoir. Renseignements seront pris pour savoir si M. DANDOY peut exécuter lui-même les travaux et à quelles conditions.

Mme KOWALSKI a entendu que toutes les communes devaient se munir d'un défibrillateur.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune avait 80 % de chance quant à l'ouverture de la 4^{ème} classe.

BONNE NOTE est PRISE de toutes ces INFORMATIONS.

8/ DEMANDES DE SUBVENTION DGE – PROJETS D'OPERATIONS 2009.

Les dossiers de demandes de subvention au titre de la DGE doivent parvenir à la Préfecture avant le 26 février. Il est proposé les opérations suivantes pour lesquelles une subvention peut être obtenue :

PRIORITÉ	COUT de la DEPENSE	MINIMUM de la SUBVENTION sur le H.T	MAXIMUM de la SUBVENTION sur le H.T
1°) CIMETIERE Aménagement allées cimetières	100 000.00 €	20 %	80 %
2°) 4^{ème} CLASSE	70 000.00 €	20 %	80 %
3°) ECOLE Chauffage classe élémentaire	10 000.00 €	20 %	80 %
4°) SECURITE Achat et remplacement des extincteurs	600.000 €	20 %	80 %
5°) MATERIEL Tondeuse compresseur remorque crochet attelage cardan à sel TOTAL	990.00 341.00 490.00 330.00 400.00 2 551.00	20 %	80 %
6°) ECOLES Agrandissement Maternelle	170 000.00€	20 %	80 %

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ pour la DEMANDE de SUBVENTION de ces dossiers.

PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL : 3 avril 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé les membres présents,

François BOBO

Jean FLAMANT

Guy PERNAUT

Anne PERDU
Pouvoir à Jean FLAMANT

Bernard CORDELETTE
pouvoir à Yann MARTIN

Didier LEMEE
pouvoir à Christophe GOSSEAU

Maurice BOITELLE

Emmanuel FONTAINE

Marie-Jeanne BAILLEUX

Christophe GOSSEAU

Yann MARTIN

Suzanne GERNON

Françoise ARMANI

Avelino GOMES

Carine KOWALSKI